

HAUT COMITE DE LA LANGUE FRANCAISE

INSTITUT DE RECHERCHE
SUR L'AVENIR DU FRANÇAIS

AZ
IRAF

Février 1982

I. Présentation générale

L'Institut de Recherche sur l'Avenir du Français a été créé le 31 octobre 1980 à l'initiative du Haut Comité de la Langue Française, sous forme d'association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Le but de cette création apparaît dans l'article 2 des statuts :

"L'association a pour objet :

- " — d'établir un bilan rigoureux de la langue à par-tir de grilles d'analyse et de modèles à élaborer;
- " — d'effectuer des études globales et régionales permettant de dénombrer les francophones en fonction de leur niveau de maîtrise et de pratique de la langue;
- " — d'établir des projections à moyen et long terme, en fonction d'hypothèses politiques, économiques et de développement social, culturel, éducatif et technique;
- " — de comparer ces résultats avec les projections réalisées de façon analogue pour les grandes langues internationales;
- " — et d'une manière générale d'effectuer toutes études, analyses et évaluations sur l'avenir du français "dans le monde".

La nature même de cet institut en fait un organisme interministériel dans la mesure où les résultats de ses travaux intéressent, à des titres divers, plusieurs départements ministériels. En conséquence, son financement ne peut être assuré que par une contribution de ces différents ministères, auxquels s'ajoutent le Haut Comité de la Langue Française et l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

L'I.R.A.F. est administré par un "Conseil d'orientation" (article 5 des statuts), constitué par les représentants des différents bailleurs de fonds. Le Bureau, élu par le Conseil d'orientation, comprend un Président, un Secrétaire général et un Trésorier, et éventuellement un Secrétaire général adjoint et un Trésorier adjoint.

Par ailleurs, un comité d'experts a été constitué pour diriger techniquement les études et contrôler leur valeur scientifique après définition de méthodologies adaptées. Ce groupe d'experts est appelé "Directoire des études" (article 8 des statuts). Plusieurs de ces experts ne sont pas membres du Conseil d'orientation de l'I.R.A.F.

II. Justification des objectifs

1. Raisons politiques

Le gouvernement de la République a maintes fois affirmé sa volonté de mettre en oeuvre une véritable politique de la langue française, tant pour sa défense à l'intérieur de l'hexagone que pour sa promotion à l'étranger. Le Haut Comité de la Langue Française contribue à la fois à élaborer cette politique et à la promouvoir.

L'un des éléments indispensables à une bonne définition de la politique de soutien à la langue française dans le monde est évidemment la connaissance aussi précise que possible du nombre de personnes qui utilisent notre langue dans chaque pays, en fonction de leur maîtrise et de leur pratique de la langue. Jusqu'à présent, les chiffres les plus fantaisistes ont été utilisés, tant par les médias que par certains responsables politiques. La fourchette de ces estimations va de 50 à 300 millions :

Il était donc absolument nécessaire de faire procéder, pour la première fois, à une étude réellement scientifique de cette question et en particulier d'établir pour chaque pays des prévisions à l'horizon 2000.

2. Aspects culturels

Dans toutes les instances internationales, les aspects culturels des rapports entre les hommes et entre les peuples prennent de plus en plus d'importance. Simultanément, on assiste à l'émergence de nombreuses langues soit minoritaires, soit précédemment peu utilisées, ainsi qu'au passage à l'écriture de langues jusqu'à présent exclusivement orales.

Cette série d'éléments ne peut manquer d'influer sur l'utilisation réelle de la langue française dans les Etats concernés. C'est pourquoi les études de l'I.R.A.F. seront chaque fois complétées par toutes les précisions disponibles concernant les langues utilisées dans chaque pays et le rapport entre ces langues et le français.

En outre, des renseignements complémentaires seront recherchés sur l'importance respective des langues en présence dans l'administration, l'enseignement et la communication en général : conversations courantes, presse, radio, télévision, bibliothèques, cinéma, théâtre etc.

3. Aspects économiques

Il est indispensable que nos exportateurs prennent davantage conscience de l'importance des langues pour la conquête des marchés étrangers. Or, une stratégie commerciale à long terme implique une connaissance correcte, non seulement de l'état des langues dans le monde, mais de leur avenir. Les entreprises exportatrices françaises doivent savoir par exemple que les lusophones seront probablement 240 millions avant la fin du siècle.

Ce type de renseignement est également indispensable à la planification de nos formations de cadres et ne peut donc laisser indifférent le ministère de l'Éducation nationale, les Chambres de Commerce etc.

S'agissant du français, il apparaît nécessaire que nos éditeurs, et plus généralement notre industrie culturelle (disques, cassettes, vidéoscopes, producteurs et distributeurs de films etc.) connaissent l'état et l'évolution probable du marché du "bien culturel" de langue française. L'Afrique noire francophone représentera-t-elle dans 15 ans un marché égal ou supérieur à celui de la Belgique ? Les études de l'I.R.A.F. doivent fournir des éléments de réponse qui intéresseront d'ailleurs aussi les industries culturelles belge, québécoise et africaine.

Enfin, la connaissance des marchés de langue française est également indispensable à la S.O.F.I.R.A.D. et aux publicitaires soucieux de rentabiliser les annonces (radio ou télé) et, par ce biais, concerne tous les exportateurs.

III. Programme des travaux

Dès la création de l'I.R.A.F., et avec l'accord du Directoire des études, un programme a été établi avec la perspective de terminer l'ensemble des études pour le milieu de l'année 1983. On a distingué dans ce programme trois grandes zones géographiques admettant, en principe, des méthodologies partiellement différentes.

1. Maghreb et proche orient

Cette zone a été considérée comme prioritaire compte tenu de son importance démographique d'une part, et de l'étroitesse des liens culturels qui la relie à la France, en particulier en ce qui concerne le Maghreb.

L'étude sur l'Algérie, commencée en avril 1981, est terminée. L'auteur, expert démographe travaillant à temps plein pour l'I.R.A.F., commence maintenant les études parallèles sur le Maroc et la Tunisie.

En même temps, une sociologue d'origine libanaise a accepté de faire l'étude sur le Liban. Cette étude sera disponible dès que quelques compléments lui auront été apportés.

2. L'Afrique noire dite francophone

Bien que les problèmes se posent différemment d'un Etat à l'autre des anciennes Afrique Occidentale française et Afrique Equatoriale française, il existe suffisamment de points communs pour que cet ensemble de 15 Etats (y compris la Guinée et Madagascar) relève d'une seule méthodologie. L'étude de ces Etats a été confiée dès avril 1981 à un démographe qui a travaillé en Afrique noire pour les Nations Unies. Les méthodes qu'il a contribué à mettre au point sont actuellement appliquées à la Haute-Volta et le seront aussitôt après à la Côte d'Ivoire. Il a paru normal de traiter ces deux pays presque simultanément compte tenu de leur complémentarité en matière de main d'oeuvre (un million de travailleurs voltaïques émigrés en Côte d'Ivoire).

D'autre part, une démographe, expert du B.I.T. qui se trouvait en mission au Congo en septembre 1981, a accepté de mettre à profit son séjour pour recueillir toute la documentation nécessaire sur place et pour terminer son voyage par une escale de deux à trois semaines au Gabon dans le même but. Ces deux Etats ont la particularité d'avoir réalisé depuis un certain temps déjà la scolarisation pratiquement complète des enfants de 6 à 14 ans. Cette circonstance permet de leur appliquer une méthodologie relativement plus facile que pour les autres Etats. En conséquence, il est probable que ces deux études seront terminées en avril-mai 1982 par cet expert, qui a été recrutée à temps plein par l'I.R.A.F. dès l'issue de sa mission en Afrique.

Il n'est donc pas exclus que l'ensemble de l'Afrique noire francophone soit terminé à la fin de l'année 1982.

3. L'étranger traditionnel

Dans cet ensemble, il faut distinguer plusieurs sous-zones :

a) le Canada : l'I.R.A.F. s'est mis en rapport avec le Conseil Québécois de la Langue française qui, non seulement participera à l'effort commun en réalisant lui-même l'étude selon les normes que nous avons définies, mais pourra apporter en outre une contribution financière.

b) la Belgique et les anciennes colonies belges : des contacts ont été pris avec deux experts démographes de l'Université de Louvain-la-Neuve qui se sont engagés à faire l'étude sur la Belgique pour l'un, sur le Zaïre, le Rwanda et le Burundi pour l'autre. Des discussions sont en cours quant au financement de ces études. Il n'est pas encore possible d'estimer la date à laquelle ces études seront terminées, mais il semble qu'on puisse espérer les voir sortir en novembre 1982.

c) la Suisse : une étude particulière doit être réalisée par un expert pressenti par le Haut Comité de la Langue Française. Elle pourrait être terminée en juin 1982.

d) les autres Etats : une étude sur l'Allemagne doit être prochainement confiée à un expert pressenti par le Haut Comité de la Langue Française. Par ailleurs, il faut signaler que la Direction générale des Relations culturelles et techniques du Ministère des Relations extérieures a commandé à un universitaire une étude sur la diffusion de la culture française en Espagne. Bien qu'il ne s'agisse pas là d'une recherche menée selon les normes définies par l'I.R.A.F., les résultats de cette étude seront utilisés le moment venu par nos experts.

IV. Méthodologie

Ainsi qu'il a été précisé plus haut, un schéma méthodologique général a été défini en vue de la réalisation de ces études, mais il est susceptible d'être adapté à chaque situation, par zone et par Etat.

1. Présentation finale des éléments chiffrés

Les objectifs à atteindre par l'I.R.A.F. ont amené le Conseil d'orientation, ainsi que le Directoire des études, à adopter pour toutes les études des critères relativement précis quant à la définition du niveau de connaissance de la langue française. Ces critères doivent permettre une bonne comparabilité entre les divers Etats.

Chaque étude devra ainsi se terminer par une série de tableaux précisant, pour l'année 1980 (ou une année très voisine) et pour les années 1990 et 2000, les effectifs estimés des locuteurs du français selon cinq niveaux. Pour chacun de ces niveaux on distinguera éventuellement entre les locuteurs ayant le français pour langue maternelle et ceux qui l'ont acquis soit par l'enseignement, soit comme seconde langue régulièrement pratiquée.

a) Premier niveau.

Ce niveau se définit par l'oralité simple, c'est à dire une connaissance rudimentaire du français sans alphabétisation, ou avec une alphabétisation très élémentaire correspondant à une fréquentation de l'école primaire pendant deux ans ou moins. Cette définition s'applique particulièrement aux Etats en voie de développement où l'enseignement n'est pas obligatoire et où le français est pour l'instant la langue d'enseignement à l'école primaire.

Pour la France, ce niveau sera celui des travailleurs immigrés qui sont soit analphabètes totaux, soit alphabétisés seulement dans leur langue, surtout s'il s'agit d'un alphabet autre que l'alphabet latin.

S'il s'agit d'un pays développé qui n'est pas partiellement de langue française, ce niveau définira le cas des élèves de l'enseignement secondaire qui ont appris le français pendant deux à quatre ans de leurs études, mais qui n'ont pas persévéré ultérieurement de façon quelconque.

L'existence de ce niveau est justifiée par l'importance internationale de plus en plus grande de la radio et de la télévision. En effet, pour suivre les programmes qui seront de plus en plus transmis par satellite et captés en n'importe quel coin du globe, une connaissance purement orale du français est suffisante. C'est cette catégorie de personnes, auditeurs de radio ou téléspectateurs, qui est visée par ce niveau.

b) Deuxième niveau.

Ce niveau se définit par la fréquentation complète d'une école primaire jusqu'à la dernière année du cycle.

On n'a pas jugé nécessaire de faire entrer en ligne de compte l'obtention d'un diplôme en fin de cycle, tel qu'un certificat de fin d'études primaires ou la réussite à un concours d'entrée dans le cycle moyen. Outre que les données eussent manqué pour effectuer les calculs, ce critère supplémentaire aurait été trop restrictif et aurait rejeté dans le premier niveau des millions de personnes qui sont capables non seulement de comprendre le français oral, mais également de lire un texte simple et éventuellement de l'écrire correctement.

Certes, l'homogénéité de ce niveau et la comparabilité d'un pays à l'autre ne seront pas toujours simples à réaliser. En effet, le niveau réel des études au cours du cycle primaire est parfois assez différent, surtout si le français n'est pas la langue d'enseignement constante et n'intervient, par exemple, que dans les deux dernières années du cycle primaire. Dans ce cas particulier, il est bien évident qu'il conviendra de rectifier les chiffres en exigeant une fréquentation des cours de français prolongée au-delà du cycle primaire pour un classement dans ce deuxième niveau. Dans ce cas comme dans d'autres, il y aura lieu de substituer partiellement au critère de la dernière année du cycle primaire un autre critère qui est celui de la durée réelle des études de la langue française en débordant sur le cycle moyen.

Ce niveau correspond à la capacité de lire les journaux et des livres tels que notamment des romans légers et des bandes dessinées.

c) Troisième niveau.

Ce niveau se définit par la fin du cycle moyen qui correspond généralement à une durée totale des études (après le pré-scolaire) de 9 à 10 années. Pour la France, il s'agit de la classe de 3ème des collèges, qu'il y ait eu ou non obtention d'un brevet du premier cycle.

Si, pour la facilité de certains calculs dans le cas de pays en voie de développement, on est amené à se servir de la durée des études plutôt que de l'année réellement atteinte, il conviendra de ne pas prendre la durée théorique (9 ou 10 ans) mais une durée augmentée, pour tenir compte des nombreux redoublements, de 2 ans supplémentaires, ce temps supplémentaire pouvant être lui-même allongé ou réduit selon les cas particuliers.

Ce niveau correspond à une assez bonne connaissance de la langue permettant de lire toute la presse ainsi que des documents écrits de niveau moyen (livres de référence, documentation ou livres non techniques) et de tenir une correspondance courante.

d) Quatrième niveau.

Ce niveau se définit par la fin des études secondaires sans toutefois l'exigence du diplôme (baccalauréat ou équivalent).

De même que pour le niveau 3, il y aura lieu, pour la plupart des pays en voie de développement, d'utiliser le critère de la durée des études (12 ou 13 ans théoriquement) mais en l'allongeant aussi d'un an ou deux ou parfois plus si c'est nécessaire, lorsque par exemple les redoublements dans le cycle secondaire sont importants.

Certes, le niveau de fin d'études secondaires est très variable d'un pays à l'autre. Il correspond à celui de l'entrée dans les Universités, dont le niveau est lui aussi très variable, même à l'intérieur d'un même Etat (comme par exemple aux U.S.A.). C'est pourquoi la durée des études peut apporter un correctif aux estimations basées sur l'année atteinte.

Ce niveau correspond à ce qu'on est convenu d'appeler la maîtrise correcte de la langue, y compris, en principe, son orthographe et sa grammaire, et incluant quelques aspects de l'histoire de la langue et de sa littérature. Ce niveau est, par excellence, celui de la clientèle des bibliothèques françaises des centres culturels et des livres disponibles en librairie.

e) Cinquième niveau.

C'est le niveau universitaire qui, dans de nombreux cas, impliquera, pour les étrangers, un séjour bref ou prolongé en France ou dans des pays francophones.

Numériquement, les effectifs de ce niveau seront assez réduits, mais leur importance est néanmoins considérable, car c'est là que se situent tous les diplomates ainsi que tous les "décideurs" politiques ou techniques dont dépendent la législation plus ou moins favorable au français ainsi que l'origine de nombreux produits importés.

2. Eléments démographiques

Pour parvenir au but fixé ci-dessus, et quels que soient le pays considéré et la méthode utilisée, les effectifs démographiques sont indispensables.

Il est tout à fait exceptionnel que la connaissance du français, et surtout par niveau, soit incluse dans les rubriques des recensements de la population. Mais le niveau d'instruction générale ou la durée des études sont des éléments souvent présents et donneront dans de nombreux cas une série d'enveloppes possibles des effectifs de locuteurs du français, notamment dans certains pays d'Europe et parfois d'Afrique.

Cependant, ces renseignements ne sont évidemment pas suffisants et doivent être recoupés, en particulier dans les Etats d'Afrique noire dite francophone, par l'estimation des taux de scolarisation par âge.

Le calcul de ces taux nécessite, au dénominateur, des chiffres très précis des effectifs démographiques par âge, et éventuellement par sexe. C'est donc là la première exigence de toute étude dans le secteur qui nous intéresse. Les données devront partir de 1950 jusqu'en 1980, et des extrapolations seront effectuées jusqu'en 1990 et 2000. Il faut noter que pour ces deux années repères, de bonnes estimations ont été calculées et sont régulièrement mises à jour par les services des Nations Unies. De son côté, et pour ses propres besoins, l'UNESCO les affinées par âge et par sexe, pour tous ses Etats membres.

C'est dans le but d'obtenir un travail réellement scientifique, et incontestable, à ce niveau, que l'I.R.A.F. s'est assuré la collaboration d'experts démographes expérimentés. Même si, dans de nombreux cas, ils sont amenés à procéder à des estimations risquées, ce qui est le pain quotidien des démographes, leur grande valeur professionnelle, ainsi que celle des membres du Directoire des études, garantit le sérieux des résultats qui seront obtenus.

3. Statistiques scolaires.

Le calcul des taux de scolarisation nécessite au numérateur des effectifs scolaires par âge et par sexe, chiffres qui sont disponibles dans la plupart des Etats, mais qui demandent souvent à être critiqués, même s'ils ont reçu l'aval de l'UNESCO, et même si le français est la langue exclusive de l'enseignement depuis le début de l'école primaire. Il appartient donc aux démographes de se procurer ces données là où elles existent à Paris : UNESCO, INSEE, IEDES, INED, Ministère de la Coopération et du Développement, Ministère des Relations extérieures etc.

A partir des taux de scolarisation, il est possible de calculer aisément la durée des études dans chaque génération, terme précis en démographie qui correspond à l'appellation courante de "classe d'âge". Cette répartition des effectifs de chaque génération selon le niveau d'études sera utilisée, comme il a été expliqué plus haut, pour calculer la répartition selon les cinq niveaux de connaissance du français qui ont été définis. Cette opération est loin d'être simple et automatique, dans la mesure où ce niveau d'études ne correspond pas toujours à une durée fixe des études, et n'implique pas nécessairement tel ou tel niveau de maîtrise du français.

Ce sera, là encore, le rôle de chaque démographe responsable de son étude, conseillé à chaque étape par les membres du Directoire des études, de faire entrer en ligne de compte dans cette série d'estimations tous les facteurs d'ordre pédagogique, culturel, politique, ethnologique etc. qui agiront comme autant de correctifs sur les chiffres bruts.

En ce qui concerne les pays industrialisés, les statistiques scolaires fournissent souvent directement les données permettant d'aboutir au résultat recherché sans passer par des calculs de taux de scolarisation.

4. Présentation des résultats.

Un "plan-type" d'étude par pays figure en annexe. Il n'a qu'une valeur indicative en ce qui concerne le nombre de pages à consacrer à chaque question, mais toutes les rubriques qu'il prévoit devront être présentes dans chaque étude.

L'harmonisation de la présentation des études par Etat sera assurée par un professeur agrégé, récemment retraité, qui veillera au respect d'une certaine homogénéité par rapport aux normes fixées.

Par ailleurs, il est prévu de préparer des brochures par groupes d'Etats (ensembles continentaux ou sub-continentaux) qui prendront en compte les potentialités économiques qui jouent un rôle important dans les perspectives de la diffusion du français à prévoir pour la fin du siècle. Pour cette réalisation, l'I.R.A.F. s'assurera la collaboration d'un économiste spécialisé dans les problèmes de développement du Tiers-Monde.

STATUTS

Article 1 - Dénomination

Il est constitué entre les adhérents aux présents statuts une association dénommée "INSTITUT de RECHERCHE sur l'AVENIR du FRANÇAIS". Sa durée est illimitée. Son siège est à Paris VIIe, 65 bd des Invalides. Il peut être transféré par décision de l'Assemblée générale.

Article 2 - Objet

L'Association a pour objet :

- d'établir un bilan rigoureux de la langue à partir de grilles d'analyses et de modèles à élaborer;
- d'effectuer des études globales et régionales permettant de dénombrer les francophones en fonction de leur niveau de maîtrise et de pratique de la langue;
- d'établir des projections à moyen et long terme, en fonction d'hypothèses politiques, économiques et de développement social, culturel, éducatif et technique;
- de comparer ces résultats avec les projections réalisées de façon analogue pour les grandes langues internationales;
- et d'une manière générale, d'effectuer toutes études, analyses et évaluations sur l'avenir du français dans le monde.

Article 3 - Membres

L'Association se compose de : Membres d'honneur
Membres bienfaiteurs
Membres actifs

Pour faire partie de l'Association, il faut être agréé par le Bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Article 4 - La qualité de membre de l'Association se perd par

- a) la démission;
- b) le décès;
- c) la radiation prononcée par le Conseil d'Orientation pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le Bureau pour fournir des explications.

Article 5 - Conseil d'Orientation

Le Conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé d'un Président, d'un Trésorier, d'un Secrétaire général et, en cas de besoin, de un ou plusieurs Vice-Présidents, d'un Trésorier-Adjoint et d'un Secrétaire-Adjoint.

Article 7 - Le Conseil se réunit sur convocation de son Président une fois au moins par an ou à la demande de deux tiers de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Toutefois le Conseil ne délibère valablement que si les deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Article 8 - Directoire des études

Le Conseil peut se faire assister d'un comité d'experts dénommé "Directoire des études".

Ces experts ne sont pas nécessairement membres du Conseil ni même de l'Association.

Article 9 - Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire comprend tous les membres d'honneur, bienfaiteurs et actifs de l'Association. Elle se réunit chaque année. Les membres de l'Association sont convoqués par les soins du Secrétaire quinze jours au moins avant la date fixée par le Bureau. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Lors de l'Assemblée générale, le Président expose la situation morale de l'Association, le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée. Ne doivent être traitées que les questions soumises à l'ordre du jour. Les décisions de l'Assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix. Toutefois, l'Assemblée ne délibère valablement que si les deux tiers de ses membres au moins sont présents ou représentés.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du Conseil sortant ou à leur réélection.

Article 10 - Assemblée générale extraordinaire

Sur décision du Conseil d'Orientation ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 9.

Article 11 - Ressources

Les ressources de l'Association comprennent :

- a) le montant des droits d'entrée et les cotisations;
- b) les subventions de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics;
- c) les dons en espèces ou de quelque nature que ce soit;
- d) toute autre ressource éventuelle non interdite par la loi.

Article 12 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Orientation qui le fait approuver par l'Assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

Article 13 - Modification des statuts

Les statuts peuvent être modifiés sur proposition du Bureau, adoptée par les deux tiers des membres de l'Association réunis en Assemblée générale extraordinaire.

Article 14 - Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres de l'Assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu à des associations aux objectifs analogues.

BUREAU de l'ASSOCIATION

Président : Philippe ROSSILLON, 50 ans

Administrateur civil, ancien élève de l'E.N.A.

1960 : Chef du Bureau de la libération des échanges
au Ministère de l'Economie et des Finances.

1962 : Adjoint au Directeur du Groupe d'études prospec-
tives internationales à la D.R.E.E.

1965 : Rapporteur général du Haut Comité de la Langue
Française.

1973 : Directeur de la Coopération Culturelle et Tech-
nique au Ministère de la Coopération.

1974 : Chargé de mission au Ministère de la Coopération.

Secrétaire général : Pierre MAES, 60 ans

Inspecteur honoraire de l'Information et de l'Orientalion
(Éducation nationale)

1950 : Statisticien-documentaliste au Bureau Universi-
taire de Statistiques (B.U.S.)

1958 : Expert de l'UNESCO pour les statistiques scolaires

1966 : Expert du Ministère de la Coopération pour la
planification de l'éducation en Afrique.

1969 : Directeur Régional du B.U.S. pour l'Académie de
Limoges.

1970 : Chargé du Bureau des relations internationales
du Centre d'Etude et de Recherche sur les quali-
fications (C.E.R.E.Q.).

1971 : Expert de l'UNESCO au Chili.

1973 : Chargé de mission au Ministère de la Coopération.

Trésorier : Alain GIOVANINETTI,

Administrateur civil, ancien élève de l'E.N.A.

1970 : Sous-directeur à l'administration centrale du
Ministère de l'Economie et des Finances.

1973 : Chef du Service de l'Information au Ministère
de l'Economie et des Finances.

1978 : Secrétaire-général adjoint de l'I.N.S.E.E.

Les membres du Bureau, pas plus que les membres du Conseil d'Orien-
tation ou du Directoire des études ne perçoivent de rémunération ni
d'indemnité d'aucune sorte au titre de leurs fonctions à l'I.R.A.F.

CONSEIL D'ORIENTATION

- M. Luc BOUQUIAUX, Directeur-adjoint du Laboratoire des Langues et Civilisations à Tradition Orale du C.N.R.S.
- M. Thierry BURKARD, Directeur du Cabinet du Secrétaire général de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.
- M. Jean-Pierre CAMPREDON, Ministre Plénipotentiaire, Charge de Mission au Ministère des Relations Extérieures.
- M. Michel COURCIER, Administrateur de l'I.N.S.E.E.
- M. Alfred DITTGEN, Professeur à l'Institut de Démographie de l'Université de Paris I.
- M. Stélio FARANDJIS, Secrétaire général du Haut Comité de la Langue Française.
- M. Jean GATTEGNO, Directeur du Livre et de la Lecture au Ministère de la Culture.
- M. Francis GENDREAU, Chargé de Mission au Ministère de la Coopération et du Développement.
- M. Jean-Louis GERGORIN, Directeur-adjoint du Service de la Prévision au Ministère des Relations Extérieures.
- M. Yves MONTENAY, Président Directeur général de la Sté MONTENAY S.A.
- M. Michel MOUNIER, Conseiller Technique au Cabinet du Ministre de la Coopération et du Développement.
- M. MYET, Directeur du Cabinet du Ministre de la Communication.
- M. Bernard NICOLAIEFF, Conseiller Technique au Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre du Commerce Extérieur.
- M. Jacques THIBAU, Directeur Général des Relations Culturelles et Techniques au Ministère des Relations Extérieures.

DIRECTOIRE DES ETUDES

- M. Philippe ROSSILLON, Président de l'I.R.A.F.
- M. Pierre MAES, Secrétaire général de l'I.R.A.F.
- M. Alain GIOVANINETTI, Trésorier de l'I.R.A.F.
- M. Luc BOUQUIAUX, Linguiste-africaniste
Directeur-adjoint du Laboratoire des Langues
et Civilisations à tradition orale du C.N.R.S.
- M. Alfred DITTGEN, Démographe, Maître-assistant à l'Institut de
Démographie de l'Université de Paris I.
Ancien expert de la Coopération en Afrique
- M. Francis GENDREAU, Ancien élève de l'Ecole Polytechnique,
Expert-démographe, Directeur de Recherches
à l'O.R.S.T.O.M., Chargé de mission au Mi-
nistère de la Coopération et du Développement
ancien directeur de l'Institut de Formation
des Démographes des Nations Unies à Yaoundé.
- M. Claude SAUVAGEOT, Chef du Département des Statistiques et des
Etudes de la Formation Continue et de l'Ap-
prentissage au Service des Etudes Informati-
ques et Statistiques du Ministère de l'Educa-
tion Nationale, chargé de cours à l'Universi-
té de Paris VIII, ancien assistant en informa-
tique à l'Université de Strasbourg, ancien
expert de l'UNESCO.
- M. FRANÇOIS, Attaché de l'I.N.S.E.E., Chef du Département
de la Documentation et de la Diffusion de
l'Information Statistique au Service des Etude
Informatiques et Statistiques du Ministère de
l'Education Nationale, ancien expert des Na-
tions Unies en Afrique.
- M. Michel HOFFMANN, Licencié ès Lettres, Directeur de la Société
MARCOMER-GALLUP, ancien Chargé de Recherches
au C.N.R.S.
- M. Daniel BLOT, Chargé d'Etudes à l'O.C.D.E., ancien expert de
l'O.C.D.E. en Argentine.

LES COLLABORATEURS DE L'I.R.A.F.

1. Démographes

— M. Henri SIMONET, 48 ans

Licencié ès Lettres

Diplômé de l'Institut de Démographie de Paris

1961 : attaché d'études ou de recherches successivement au C.I.N.A.M., à la S.E.D.E.S. et à l'A.U.R.E.G.

1967 : démographe au Ministère de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire (Abidjan). Chargé en outre d'activités de formation en démographie à l'Université d'Abidjan et dans d'autres organismes ivoiriens de niveau universitaire.

1975 : démographe analyste pour le Bureau de Coopération Technique des Nations Unies, en mission au Laos.

1977 : démographe analyste pour le B.C.T.N.U. en mission en République Centrafricaine.

1981 : recruté par l'I.R.A.F. en avril 1981.

— Melle Ghislaine PERRIN, 33 ans

Licence de Sociologie

Diplôme de Démographie générale de l'Institut de Démographie

Diplôme d'Expert-Démographe du même Institut. de Paris

1974 : démographe en mission auprès de l'Organisation du Plan

1976 : démographe en mission auprès du Secrétariat^à Téhéran. au Plan à Alger.

1979 : travaux divers et vacations en France notamment auprès de l'I.F.O.P. et du Groupe de Démographie Africaine.

1981 : recrutée par l'I.R.A.F. en avril 1981.

— Melle Claude COUVERT, 31 ans

Maîtrise d'Ethnologie (Université de Paris)

Diplôme de Démographie générale de l'Inst. de Démogr. de Paris

Diplôme d'Expert-Démographe du même Institut

Diplôme d'Etudes Approfondies de Démographie

Doctorat de 3e cycle de Démographie

1974 : codeur et programmeur pour la préparation d'enquêtes démographiques à l'I.N.E.D.

1976 : chercheuse en démographie à l'O.R.S.T.O.M. dont deux ans de mission en Inde (Andhra Pradesh)

1979 : enquêtrice à l'I.N.E.D. avec un an de mission au Sénégal.

1981 : recrutée par l'I.R.A.F. en septembre 1981 au retour de sa mission au Congo pour le compte du B.I.T.

2. Autres collaborateurs

— M. Francis LAFON, 60 ans

Professeur agrégé de Lettres

1959 : Sous-Directeur de l'Institut Français d'Athènes

1964 : Directeur de l'Institut Français d'Amérique latine

1970 : Chef du Département des Centres culturels, à la Direction de la Coopération Culturelle et Technique du Ministère de la Coopération.

1973 : Chargé de mission au Secrétariat de la Commission Nationale Française pour l'UNESCO.

1982 : recrutement comme vacataire prévu en avril 1982.

— Mme Louise CESCAU, 63 ans

Ancienne secrétaire de Direction au Service financier de la Société SOLVAY.

Secrétaire de l'Association "les Amitiés Acadiennes"

1981 : recrutée comme vacataire en octobre 1981 pour exercer les fonctions de Trésorière-adjointe et comptable de l'I.R.A.F.

— Mme Sylviane LEFEBVRE, 26 ans

Baccalauréat

Diplôme d'Etudes Universitaires Générales d'Arts Plastiques

Diplôme F.P.A. de sténodactylographe-correspondancière-facturière.

1981 : recrutée par l'I.R.A.F. à compter du 15 novembre 1981 en tant que secrétaire sténodactylographe.

PROJET DE BUDGET 1982

=====

I - Recettes :

Subvention des organismes suivants :

- Haut Comité de la Langue Française	110.000 F.
- Ministère de la Coopération et du Développement	100.000 F.
- Ministère des Relations Extérieures	100.000 F.
- Ministère de la Culture	100.000 F.
- Ministère du Commerce Extérieur	50.000 F.
- Ministère de l'Education Nationale	100.000 F.
- Agence de Coopération Culturelle et Technique	75.000 F.
- Conseil de la Langue Française du Québec	75.000 F.
- Ministère de la Communication.....	100.000 F.
	<hr/>
	810.000 F.
	=====

II. Dépenses :

- Loyer des bureaux	25.000 F.
- Téléphone	5.000 F.
- Frais de bureau	10.000 F.
- Traitement de la secrétaire	75.000 F.
- Traitement des experts-démographes	550.000 F.
- Enquêtes et étude sur la pratique du français (Afrique du Nord et Afrique Noire).....	110.000 F.
- Missions.....	20.000 F.
- Divers.....	15.000 F.
	<hr/>
	810.000 F.
	=====

PLAN-TYPE D'UNE ETUDE PAR PAYS

Avant-propos : Rappel des buts et des moyens de l'I.R.A.F. (1 page)

I. Présentation générale du pays (env. 2 pages)

Caractéristiques géographiques, historiques, économiques, politiques et linguistiques.

II. La place du français (env. 10 pages)

- Situation historique;
- Statut (langue officielle ou non);
- Place dans l'enseignement;
- Place dans la presse;
- Place dans la radio;
- Place dans la télévision;
- Autres aspects (tourisme, émigration etc.).

III. La démographie (env. 5 pages)

- Source des données chiffrées;
- Tableaux détaillés;
- Critique des sources;
- Prospective horizon 2000.

IV. Les statistiques scolaires (env. 5 pages)

- Source des données chiffrées;
- Tableaux détaillés;
- Critique des sources;
- Prospective horizon 2000.

V. Estimation du nombre de locuteurs français (env. 10 pages)

- Exposé méthodologique succinct;
- Différents facteurs amenant à corriger les chiffres bruts;
- Tableaux détaillés par niveau.

VI. La situation chiffrée des autres langues (env. 5 pages)

Effectifs et perspectives.

Conclusion (env. 3 pages)